



CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS



« Les campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. »

Définition du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



- Label national créé en 2013
- Procédure de labellisation interministérielle et partagée avec les régions (positionnement de l'Association des Régions de France)
- Durée de la labellisation : 4 ans, renouvelable
- Une fois labellisé, CMQ placé sous double responsabilité du Recteur et Président de Région
- 77 Campus des Métiers et des Qualifications à ce jour dont 3 en Région Centre Val de Loire :
 - Mécatronique, matériaux intelligents, capteurs et objets connectés
 - Industries Cosmétique et Pharmaceutique
 - Tourisme et Art de Vivre ensemble



Le Campus : un cadre
de concertation

Approche de la carte des formations des secteurs de
bac – 3 à bac + 5

Logique de parcours de formation tout au long de
la vie

Co construction des contenus de formation

Promotion / recherche de pratiques
pédagogiques innovantes

Valorisation de la formation professionnelle
des métiers des secteurs

Evaluation concertée des formations

Analyse prospective des secteurs pour
anticiper mutations économiques pour adapter
contenu des formations, contribuer à une
gestion prévisionnelle des emplois



Conseil Régional
d'orientation
Stratégique

Comité de
Perfectionnement
« MMICO »

Comité de
Perfectionnement
« CICIP »

Comité de
Perfectionnement
« Tourisme et Art de
Vivre ensemble »

Projet
A

Projet
B

Projet
C